

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 717

14 avril 2011

### SOMMAIRE

<b>Abervale MP S.A.</b> .....	<b>34382</b>	<b>European Investment Partners Holding</b>	
<b>Andaman Investments SA</b> .....	<b>34379</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>34396</b>
<b>AR</b> .....	<b>34381</b>	<b>EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS</b>	
<b>Aste Real Estate S.A.</b> .....	<b>34381</b>	<b>Spf S.A.</b> .....	<b>34396</b>
<b>Banco Popolare Luxembourg S.A.</b> .....	<b>34388</b>	<b>Exfiro S.A.</b> .....	<b>34409</b>
<b>Beaucette S.A.</b> .....	<b>34393</b>	<b>Familyfond S.A.</b> .....	<b>34373</b>
<b>B.E.L.L.G.</b> .....	<b>34382</b>	<b>Fender SA</b> .....	<b>34412</b>
<b>Benoît Kox S. à r.l.</b> .....	<b>34384</b>	<b>Fenix S.A.</b> .....	<b>34415</b>
<b>Berber S.A.</b> .....	<b>34393</b>	<b>Fenix S.A.</b> .....	<b>34412</b>
<b>Berber S.A.</b> .....	<b>34395</b>	<b>Fenix S.A.</b> .....	<b>34412</b>
<b>Biomet Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>34386</b>	<b>Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.</b> .....	<b>34375</b>
<b>BioPart Investments S.A.</b> .....	<b>34386</b>	<b>Fikonmynta S.à r.l.</b> .....	<b>34415</b>
<b>Bosnia Broadband S.à r.l.</b> .....	<b>34388</b>	<b>Finimmobiliers</b> .....	<b>34403</b>
<b>Breeze S.A.</b> .....	<b>34396</b>	<b>Finimmobiliers S.r.l.</b> .....	<b>34403</b>
<b>Broadband Investments S.à r.l.</b> .....	<b>34400</b>	<b>Fininfra</b> .....	<b>34412</b>
<b>ECE European Prime Shopping Centre</b>		<b>Fontis SA</b> .....	<b>34409</b>
<b>SCS SICAF SIF B</b> .....	<b>34406</b>	<b>Fontis SA</b> .....	<b>34408</b>
<b>Efinhol S.A.</b> .....	<b>34376</b>	<b>Foods S.A.</b> .....	<b>34377</b>
<b>EP Megaron S.A.</b> .....	<b>34402</b>	<b>Foods S.A. SPF</b> .....	<b>34377</b>
<b>Etoile Promotions «AB» S.A.</b> .....	<b>34403</b>	<b>Glass Wharf S.à r.l.</b> .....	<b>34371</b>
<b>Eurobike International Trading S.A.</b> .....	<b>34405</b>	<b>Innuendo S.A.</b> .....	<b>34373</b>
<b>Euro Financial Control and Tax Consult</b>		<b>Invest Services S. à r.l.</b> .....	<b>34415</b>
.....	<b>34405</b>	<b>Lend Lease Europe Real Estate Advisors</b>	
<b>Eurofins Environmental Testing LUX</b> .....	<b>34370</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>34409</b>
<b>Eurofins Forensics LUX</b> .....	<b>34379</b>	<b>Luxembourg Environmental Technologies</b>	
<b>Eurofins Industrial Testing LUX</b> .....	<b>34401</b>	.....	<b>34379</b>
<b>Eurofins Pharma Lux</b> .....	<b>34384</b>	<b>Manwin Holding Sarl</b> .....	<b>34389</b>
<b>Eurofins Product Testing LUX</b> .....	<b>34394</b>	<b>Marc Muller Conseils S.à r.l.</b> .....	<b>34375</b>
<b>Eurofins Support Services LUX</b> .....	<b>34386</b>	<b>Opuntia S.A.</b> .....	<b>34375</b>
<b>European Engineering &amp; Environment</b>			
<b>Corporation S.A.</b> .....	<b>34406</b>		

**Eurofins Environmental Testing LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.860.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Environmental Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1862 du 10 septembre 2010.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT TRENTRE-QUATRE MILLE NEUF CENT DOUZE (234.912) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 29.364.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 29.364.000,-) à VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 29.370.000,-) par la création et l'émission de QUARANTE-HUIT (48) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUARANTE-ET-UN CENTS (EUR 8.632.882,41-) dont SIX MILLE EUROS (EUR 6.000,-) seront alloués au capital social et HUIT MILLIONS SIX CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUARANTE-ET-UN CENTS (EUR 8.626.882,41-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUARANTE-HUIT (48) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUARANTE-ET-UN CENTS (EUR 8.632.882,41-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE EUROS (EUR 29.364.000,-) à VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 29.370.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de SIX MILLE EUROS (EUR 6.000,-) par la création et l'émission de QUARANTE-HUIT (48) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUARANTE-ET-UN CENTS (EUR 8.632.882,41) dont SIX MILLE EUROS (EUR 6.000,-) seront alloués au capital social et HUIT MILLIONS SIX CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUARANTE-ET-UN CENTS (EUR 8.626.882,41) seront alloués à la prime d'émission par la création et l'émission de QUARANTE-HUIT (48) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUARANTE-HUIT (48) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Laquelle a déclaré souscrire les QUARANTE-HUIT (48) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUARANTE-ET-UN CENTS (EUR 8.632.882,41), existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Environmental Testing LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

### "Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

### Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 29.370.000,-), représentée par DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE (234.960) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

### Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 4.400,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011415/98.

(110013061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

### **Glass Wharf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.300.

### RECTIFICATIF

L'an deux mil onze, le douzième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sylvie LEXA, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, agissant au nom et pour le compte de CADOGAN INVESTMENTS, S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 124.671, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2010 à Luxembourg.

Lequel requérant a exposé ce qui suit:

En date du 30 novembre 2010, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 36.767 de son répertoire, un acte de constitution de la société GLASS WHARF S.à r.l., avec son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 157.300.

Ledit acte a été soumis aux formalité de l'enregistrement le 6 décembre 2010 portant les références LAC/2010/54362 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 décembre 2010 portant les références L100191370.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans les coordonnées du comparant audit acte, CADOGAN INVESTMENTS, S.A., précitée.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par CADOGAN INVESTMENTS, S.A., prémentionnée requiert la rectification desdites coordonnées comme suit:

*Version française erronée*

«A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 124.671, représentée par Monsieur Franck Ruimy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Londres SW1X7LX, 1, Knightsbridge, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.»

*Version française rectifiée qui remplace la version erronée*

«A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 124.671, représentée par Monsieur Franck Ruimy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Londres SW1X7LX, 1 Knightsbridge, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.»

*Version anglaise erronée*

“There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B 124.671, represented by Mr Franck Ruimy, managing director, with professional address in London SW1X7LX, 1 Knightsbridge, here represented by Mrs Sylvie LEXA, with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg by virtue of a proxy, given under private seal.”

*Version anglaise rectifiée qui remplace la version erronée*

“There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B 124.671, represented by Mr Franck Ruimy, managing director, with professional address in London SW1X7LX, 1 Knightsbridge, here represented by Mrs Sylvie LEXA, with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg by virtue of a proxy, given under private seal.”

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 janvier 2011. LAC/2011/2405. Reçu 12,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011497/64.

(110013147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Innuendo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 149.079.

—  
**EXTRAIT**

1. Innuendo S.A. (la Société) prend acte que le lieu de naissance de Patrice Gallasin, administrateur de la société, est Villers-Semeuse (France) et que son adresse professionnelle est désormais au 70 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. L'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes en date du 3 février 2011:

- La démission de M. Rosen Tsvetanov Yankov, demeurant à 18, Aleksandar Genkov, Str. 1000, Sofia, Bulgarie, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 février 2011 est acceptée.

- Mme. Sophie Zanini, né le 1<sup>er</sup> mars 1971 à Thionville (France), demeurant à 35 Rampe sur Neuve-Côte, 57100 Thionville (France), est nommé au mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 février 2011 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

3. Par conséquent, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014:

- M. Yavor Todorov, administrateur délégué à la gestion journalière

- Mme. Sophie Zanini, administrateur

- M. Patrice Gallasin, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011030418/26.

(110037107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Familyfond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.244.

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAMILYFOND S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 120.244), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations ( le «Mémorial») numéro 2210 du 25 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, prénommé, en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial numéro 1028 du 17 mai 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les NEUF MILLE NEUF CENT DIX (9.910) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social par incorporation de créance à concurrence de EUR 4.000.000,-(quatre millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 991.000,-(neuf cent quatre-vingt-onze mille euros) à EUR 4.991.000,-(quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille euros) avec création de 40.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

2.- Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a un capital social de quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 4.991.000,-) représenté par quarante-neuf mille neuf cent dix (49.910) actions ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (EUR 991.000,-) à QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (EUR 4.991.000,-) par la création et la souscription de QUARANTE MILLE (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des QUARANTE MILLE (40.000) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société LOUV S. à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

Ensuite Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée,

agissant au nom et pour compte de la société LOUV S.à r.l., prédésignée,

en vertu d'une des procurations prémentionnées,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société LOUV S. à r.l., prédésignée, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, soit à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000,-), divisé en QUARANTE MILLE (40.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune et qu'ès qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par TEAMAUDIT S.A., Réviseurs d'Entreprises, datée du 7 Décembre 2010 qui conclut inter alia comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de 4.000.000 EUR ne correspond pas au moins au nombre des 40.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 EUR à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Premier alinéa.** La Société a un capital social de QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE EUROS (EUR 4.991.000,-), représenté par QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT DIX (49.910) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1265. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011460/82.

(110013490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Opuntia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Sigg y vu Letzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.290.

*Extrait des décisions prises par de le conseil d'administration lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2011*

L'an deux mille onze, le premier février, le conseil d'administration de la société OPUNTIA S.A. s'est réuni, au siège social et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Le conseil d'administration décide de nommer:

Monsieur Jean STOCK, né le 26/08/1946 à Sarrebourg (France) et demeurant à L-1933 Luxembourg, 43, rue Sigg y vu Letzebuerg

comme Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2015.

*Deuxième résolution:*

Le conseil d'administration décide de nommer:

Monsieur Paul HEINERSCHIED, né le 29/01/1952 à Luxembourg et demeurant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo

comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2015.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

*Pour le conseil d'administration*

Référence de publication: 2011030495/26.

(110036770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Marc Muller Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.574.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1. La société anonyme "FAMINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.451.

2. La société anonyme "IMMOEXPANSION S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.313.

3. Monsieur Marc MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466, 12, rue Jean Engling, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.574, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "BRIDGE KENNEDY INTERNATIONAL S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 18 septembre 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Frank MOLITOR en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 18 décembre 2001, et

- par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 17 juin 2004, contenant l'adoption de la dénomination actuelle.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes activités de conseil économique, de prestation de services de secrétariat, de recherche, de médiation, d'administration et de contrôle au sens le plus large, à l'exclusion des activités réservées aux professions d'expert-comptable et de réviseur d'entreprises.

Elle fournira spécialement toute assistance relative à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation et la gestion de toute entreprise.

Elle pourra rendre tous services et fournir toute assistance généralement quelconque de nature à faciliter l'établissement et le développement des activités de personnes tant physiques que morales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

En général, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient susceptibles d'en favoriser la réalisation."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/898. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011465/67.

(110013240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Efnhol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.092.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Carl VAN DE GAER, retraité, demeurant au Le Millefiori, Appartement 15 H, 1, rue des Genets, MC 98000 Monte-Carlo, Monaco,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.



Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme EFINHOL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 56092  
constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 1996, publié au Mémorial C numéro 584 du 12 novembre 1996,  
dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 27 septembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 1448, du 07 octobre 2002,  
dont le capital social est de quatre-vingt-neuf mille deux cent quarante-et-un euros et soixante-sept cents (€ 89.241,67) , représenté par trois mille six cents (3.600) actions sans désignation de valeur nominale,
- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012868/41.

(110014855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Foods S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Foods S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.271.

L'an deux mille dix, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anc. anonyme "FOODS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72271, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 28 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour;
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "FOODS S.A. SPF."

3. Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

#### 4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), avec effet en date de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "FOODS S.A. SPF".

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le libellé de l'objet de la Société (article 3 des statuts) afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/897. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011479/85.

(110013407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Luxembourg Environmental Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.998.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2010*

1. S.A.R Prince Jean de Nassau, Prince de Luxembourg, né le 15 mai 1957 à Betzdorf, demeurant au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, M. Jean-François Leidner, né le 17 décembre 1960 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Hélié de Cornois, né le 25 décembre 1978 à Suresnes, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour LUXEMBOURG ENVIRONMENTAL TECHNOLOGIES

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011030453/23.

(110037217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Andaman Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.293.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mars 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011030296/18.

(110036829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Eurofins Forensics LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.225.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Forensics LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au mémorial C numéro 1696 du 19 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154225.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de NEUF MILLIONS CENT DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 9.102.400,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 9.099.900,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de VINGT-CINQ (25) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de NEUF MILLIONS CENT DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 9.102.400,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de NEUF MILLIONS CENT DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 9.102.400,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 9.099.900,-) seront alloués à la prime d'émission par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Laquelle a déclaré souscrire les VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de NEUF MILLIONS CENT DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 9.102.400,-), existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Forensics LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-), représentée par CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 4.500,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16356. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011419/91.

(110013063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**AR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.845.

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2011*

Le siège social est transféré au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011030297/11.

(110036959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Aste Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.865.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2011*

1. le siège social est transféré du 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011030298/12.

(110036960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**B.E.L.L.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 122.858.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 février 2011.*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 février 2011 que:

1.- L'assemblée décide d'accepter la démission des mandats d'administrateurs:

- la société Britanica Asset Management S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
- la société International Allied Services S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
- la société Linley Management SA, dont le siège social est au Wickhams Cay, 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

- ainsi que la démission du mandat administrateur – délégué de la société Britanica Asset Management S.A., préqualifiée

2.- L'assemblée décide de donner démission du poste de commissaire aux comptes de la société Fidom Sarl ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

3.- L'assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes la société «Pareco Limited», IBC 18032, ayant son siège social à, Blackburne Highway, 116, bâtiment: Sea Meadow House VG-1120 Road Town - Tortola, Iles Vierges Britanniques, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

4.- L'assemblée décide de nommer trois nouveaux mandats d'administrateurs:

1: La société International Business Counselors Sarl, dont le siège social est au L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B .39.503.

2: La société International Business Performers A.G dont le siège social est au L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B .91.644.

3: La société Arbo Asset Management INC dont le siège social est au Sea Meadow House, Blackburne Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

La nomination du nouveau mandat administrateur – délégué «la société International Business Counselors Sarl», pré-qualifiée, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature individuelle. Les mandats d'administrateurs et administrateur -délégué termineront les mandats de leurs prédécesseurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

5.- Décision de transférer le siège social de la société B.E.L.L.G. du 2/A, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, au 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz.

Wiltz, le 23 février 2011.

Pour extrait conforme

La société Fiduciare Arbo s.a.

Référence de publication: 2011030299/36.

(110036425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Abervale MP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 113.086.

—  
L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABERVALE MP S.A." (numéro d'identité 2005 22 31 303), ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.086,-constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 645 du 29 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

4) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour...re soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567 comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROSSARD, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2011. Relation: CAP/2011/121. Reçu douze euros (12.-).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 janvier 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011013251/69.

(110014945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

**Benoît Kox S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5560 Remich, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 126.915.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.03.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011030300/12.

(110036996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Pharma LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122862.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 107 du 15 janvier 2010.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE (393.740) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 49.217.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 49.217.500,-) à QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 49.220.000,-) par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 702.775,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et SEPT CENT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 700.275,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de VINGT (20) parts sociales par la Société à responsabilité limitée dénommée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, libérées intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 702.775,-)

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:



### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 49.217.500,-) à QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 49.220.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 702.775,-), dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et SEPT CENT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 700.275,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des VINGT (20) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Laquelle a déclaré souscrire les VINGT (20) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de SEPT CENT DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 702.775,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Pharma LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 49.220.000,-) représenté par TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE (393.760,-) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.100,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011426/93.

(110013067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Biomet Luxembourg S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011030302/11.

(110036799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**BioPart Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 132.445.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 février 2011.*

*Première résolution*

L'actionnaire prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Monsieur André WILWERT, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer, Monsieur Jean-Luc DOURSON, né le 5 décembre 1969 à Sarreguemines (F), demeurant professionnellement 37, rue Romain Fandel à L-4149 Esch-sur-Alzette, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme  
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011030303/18.

(110036825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Eurofins Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 153.149.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Support Services LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mai 2010, publié au mémorial C numéro 1403 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153149.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1859 du 10 septembre 2010.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) à DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 17.000,-) par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 375.025,-) dont DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-) seront alloués au capital social et TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 373.025,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de VINGT (20) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 375.025,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de son montant actuel de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) à DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 17.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-) par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 375.025,-) dont DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000,-) seront alloués au capital social et TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 373.025,-) seront alloués à la prime d'émission par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des VINGT (20) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Laquelle a déclaré souscrire les VINGT (20) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE VINGT-CINQ EUROS (EUR 375.025,-), existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Support Services LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 17.000,-), représentée par CENT SOIXANTE-DIX (170) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 1.900,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16354. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011430/91.

(110013069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 28 février 2011*

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Alain Peigneux en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2011.

- L'associé unique décide de nommer M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 28 février 2011 et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique confirme que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

\* M. Alan Dundon

\* M. Frédéric Salvadore

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bosnia Broadband S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011030305/20.

(110036554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 23 Février 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pietro Codognato Perissinotto et Giuseppe Danda, respectivement Président et Vice-présidente du Conseil d'Administration pour le terme d'un an

2. d'élire Messieurs Fausto Periato et Paolo Taverna en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3. de réélire ERNST & YOUNG en qualité de Reviseur d'Entreprise pour le terme d'un an

La délégation à la gestion journalière de la Banque est confiée à

M. Gianfranco BARP, secrétaire du conseil d'administration et directeur général et à

1. M. Filippo NEGRI directeur général qui peuvent signer conjointement avec tout porteur de signature "A" ou "B"

Autres pouvoirs de signature: inchangés.

Conformément aux Statuts et aux résolutions du Conseil d'Administration, les actes et documents engageant la Banque doivent porter les signatures suivantes:

soit

deux signatures de la catégorie A

Par signature de la catégorie A, on entend les signatures des membres du Conseil d'Administration, des Directeurs Généraux, des Directeurs Adjoint et du Sous-directeurs

soit

Une signature de la catégorie A conjointement à une signature de la catégorie B

Par signature de la catégorie B, on entend la signature des Fondés de Pouvoir, désignés par le Conseil d'Administration

Tout document ou correspondance ordinaire qui ne comporte pas d'engagement pour la Banque, peut revêtir la signature individuelle du président du Conseil d'Administration, d'un directeur, du Vice Président, de l'Administrateur Délégué, d'un Directeur Générale, d'un Directeur Adjoint, d'un Sous-directeur ou la signature conjointe de deux porteurs de signature B conjointement à une signature de la catégorie C.

Référence de publication: 2011030307/31.

(110037132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Manwin Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.240.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten,

On the thirtieth November,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

Mr. Fabian Thylmann, Company director, residing at 6 Walheimerstra e, B-4730 Raeren, Belgium, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 22<sup>nd</sup> November 2010.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 3.** The company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The company will have the name "MANWIN HOLDING SARL".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at one hundred forty thousand euro (EUR 140,000.00) represented by five thousand six hundred (5,600) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *General provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2011.

### Subscription

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

### Resolutions of the sole shareholder

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration:
  - Mr. Charles EMOND, tax advisor, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.The company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.
- 2) The address of the corporation is fixed at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,  
Le trente novembre,  
Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à L-4030 Esch sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

#### A COMPARU:

Monsieur Fabian Thylmann, administrateur de société, résidant au 6 Walheimerstra e, B-4730 Raeren, Belgique, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 novembre 2010,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura la dénomination "MANWIN HOLDING SARL".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (EUR 140.000,00) représenté par cinq mille six cents (5.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.



**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

#### *Dispositions générales*

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent quarante mille euros (EUR 140.000,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la société est fixée au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011011595/233.

(110013731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

#### **Berber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 75.066.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030310/10.

(110036914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

#### **Beaucette S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.156.

*Rectificatif du Dépôt initial au RCS 57852/005/21 du 13 octobre 2000*

Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille deux-cent-cinquante Euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux-cent-cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour la société

BEAUCETTE S.A.

Référence de publication: 2011030308/13.

(110036975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Eurofins Product Testing LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.487.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Product Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1045 du 28 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137487.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1862 du 10 septembre 2010.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT SOIXANTE (160) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) à VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 22.500,-) par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 728.400,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 725.900,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de VINGT (20) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 728.400,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de son montant actuel de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) à VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 22.500,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 728.400,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 725.900,-) seront alloués à la prime

d'émission par la création et l'émission de VINGT (20) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des VINGT (20) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Laquelle a déclaré souscrire les VINGT (20) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 728.400,-), existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Product Testing LUX», pré qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 22.500,-), représentée par CENT QUATRE-VINGT (180) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.100,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16359. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011428/93.

(110013068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

#### **Berber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 75.066.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030311/10.

(110036915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Breeze S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.564.

—  
EXTRAIT

En date du 2 mars 2011, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011030314/15.

(110036682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,****(anc. European Investment Partners Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.872.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 87.872, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1273 du 3 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A.» en «EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS Spf S.A.» et, en conséquence, modification de l'article 1 des statuts;
- Modification de l'article 3 des statuts relatifs au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et, en conséquence, l'article 4 aura la teneur suivante:

**Version française:**

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet,

autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### Version anglaise:

« **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts»;

- Suppression à l'article 6 des 2 catégories d'administrateurs, introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique et modification subséquente des articles 6 et 7 des statuts;

- Modification de la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 14.30 heures, en conséquence modification de l'article 11 des statuts;

- Démission de Monsieur Michal LASOCKI de son poste d'administrateur;

- Nomination de Monsieur Joël MARECHAL en tant qu'administrateur;

- Suite à la suppression des catégories d'administrateurs, désignation de Messieurs Etienne GILLET et Laurent JACQUEMART en tant qu'administrateurs et définition de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A.» en «EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS Spf S.A.» et décide en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### Version française:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS Spf S.A...».

#### Version anglaise:

« **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Company is hereby formed in form of a Limited Company of Luxembourg Law, under the name of EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS Spf S.A...».

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### Version française:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

#### Version anglaise:

« **Art. 3.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.»

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

#### Version française:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### Version anglaise:

« **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer en conséquence le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les 2 catégories d'administrateurs et décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 6 et 7 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### **Version française:**

« **Art. 6.** La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale détermine la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération éventuelle.

Les mandats d'administrateur ne pourront excéder six (6) années et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par ladite assemblée.».

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur unique ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.».

#### **Version anglaise:**

« **Art. 6.** The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting.

The general meeting determines the duration of their mandate and their remuneration as the case may be.

Their mandate may not exceed six (6) years and the directors will stay in function until their successors are elected. The directors are reeligible and always revocable by the general meeting.».

« **Art. 7.** The Board of Directors is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business and the representation of the Company in connection therewith, either to one or more directors, or to managers or other officers who do not have to be shareholders of the Company.

The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, by the sole signature of the sole director or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.».

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 14.30 heures.

En conséquence, l'article 11 des statuts aura la teneur suivante:

**Version française:**

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

**Version anglaise:**

« **Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Thursday of June of each year at 14.30 a.m. in Luxembourg, at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Michal LASOCKI de son poste d'administrateur de classe A et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

**Neuvième résolution**

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

Monsieur Joël MARECHAL, employé, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

*Dixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Etienne GILLET de son poste d'administrateur de classe A et de Monsieur Laurent JACQUEMART de son poste d'administrateur de classe B et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne, le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011446/234.

(110012758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Broadband Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.370.

*Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 28 février 2011*

- Les associés décident d'accepter la démission de M. Alain Peigneux en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2011.

- Les associés décident de nommer M. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 28 février 2011 et pour une durée indéterminée.

- Les associés confirment que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

\* M. Alan Dundon

\* M. Frédéric Salvatore



Pour extrait sincère et conforme  
Pour Broadband Investments S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011030315/20.

(110036553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.534.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «Eurofins Industrial Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 2010, publié au mémorial C numéro 2296 du 27 octobre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155534.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de CINQ CENT QUARANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 540.500,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et CINQ CENT TRENTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 538.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de VINGT-CINQ (25) parts sociales par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurofins Environmental Testing LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860, libéré intégralement moyennant un apport d'une créance d'un montant de CINQ CENT QUARANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 540.500,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de porter le capital social de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de CINQ CENT QUARANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 540.500,-) dont DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500,-) seront alloués au capital social et CINQ CENT TRENTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 538.000,-) seront alloués à la prime d'émission par la création et l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Eurofins Environmental Testing LUX», établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860.

Laquelle a déclaré souscrire les VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de CINQ CENT QUARANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 540.500,-), existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Industrial Testing LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2010 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

#### "Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

### Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-), représentée par CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.000,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16368. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011423/90.

(110013065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

### EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

#### EXTRAIT

Il résulte des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 3 mars 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte des dites minutes que Mr Mark Phillips, né le 14 mai 1965, à Dorking, au Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur de la Société avec effet au 2 février 2011, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme  
A Luxembourg, le 3 mars 2011.  
Référence de publication: 2011030371/15.  
(110037147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Etoile Promotions «AB» S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 140.973.

Démission de Madame Bouehra AKHERTOUS de son poste d'administrateur B, avec effet immédiat.

En remplacement, est nommée Etoile Centuria Sarl, Administrateur B avec adresse au 14 rue du Marché aux Herbes à L-1728 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B131.999, pour une durée indéterminée.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de Etoile Centuria S.à R.L., avec adresse au 14 rue du Marché aux Herbes à L-1728 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B131.999, que Madame Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> août 1979 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes à L-1728 Luxembourg, a été désignée comme représentant permanent de Etoile Centuria S.à R.L. avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011030373/17.

(110037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Finimmobiliers S.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Finimmobiliers).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 79.068.

In the year two thousand and ten.

On the seventeenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "FINIMMOBILIERS S.R.L." (formerly "FINIMMOBILIERS"), hereinafter referred to as "the Company", R.C.S. Luxembourg B 79068, whose registered office has been transferred from L- 1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, to Sesto San Giovanni (MI), Italy, Via Fratelli Bandiera, N°48 by deed of the undersigned notary, on September 27, 2010, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, acting as chairwoman, and appointing Miss Sofia HENRYON, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declares and requests the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. With effect as of September 27, 2010, limitation of the duration of the mandate of the three permanent members and of the two substitute members of the board of statutory auditors to 3 years, so that they are appointed until the approval of the annual accounts as of December 31, 2012.

2. Acknowledgment that following a capital increase dated September 24, 2010 and documented by Maître Francis KESSELER, the corporate capital of the Company amounts to EUR 300.000,- and not to EUR 250.000,- as indicated erroneously in the Italian bylaws attached to the notarial deed dated September 27, 2010 concerning the adoption by the Company of the Italian nationality; consequently replacement of the Italian bylaws.

II- That the shareholders present and represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the shareholders who are present, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after having acknowledged the correctness of the foregoing, took unanimously the following resolution:

#### *Resolution*

The meeting decides that with effect as of September 27, 2010, the duration of the mandate of the three (3) permanent members and of the two (2) substitute members of the board of statutory auditors is limited to three (3) years, so that they are appointed until the approval of the annual accounts as of December 31, 2012.

#### *Acknowledgement*

The meeting acknowledges that following a capital increase dated September 24, 2010 and documented by the undersigned notary, the corporate capital of the Company amounts to three hundred thousand Euro (EUR 300.000,-) and not to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250.000,-) as indicated erroneously in the Italian bylaws attached to the notarial deed dated September 27, 2010 concerning the adoption by the Company of the Italian nationality; consequently the Italian bylaws are replaced and here annexed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-). There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FINIMMOBILIERS S.R.L.» (anciennement «FINIMMOBILIERS»), ci-après dénommée «la Société», R.C.S. Luxembourg B 79068, dont le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, à Sesto San Giovanni (MI), Italie, Via Fratelli Bandiera, N°48, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sofia HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Avec effet au 27 septembre 2010, limitation de la durée des mandats des trois membres permanents et des deux membres remplaçants du collège des commissaires aux comptes à 3 ans, de sorte qu'ils sont nommés jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

2. Constatation que suite à l'augmentation de capital en date du 24 septembre 2010 documentée par Maître Francis KESSELER, le capital social de la Société s'élève à EUR 300.000,- et non à EUR 250.000,- comme indiqué par erreur dans les statuts italiens joints à l'acte notarié du 27 septembre 2010 relatif à l'adoption par la Société de la nationalité italienne; par conséquent,remplacement des statuts italiens.

II Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée décide qu'avec effet au 27 septembre 2010, la durée des mandats des trois (3) membres permanents et des deux (2) membres remplaçants du collège des commissaires aux comptes est limitée à trois (3) ans, de sorte qu'ils sont nommés jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

#### *Constatation*

L'assemblée constate que suite à l'augmentation de capital en date du 24 septembre 2010 documentée par le notaire instrumentant, le capital social de la Société s'élève à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) et non à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) comme indiqué par erreur dans les statuts italiens joints à l'acte notarié du 27 septembre 2010 relatif à l'adoption par la Société de la nationalité italienne; par conséquent, les statuts italiens sont remplacés et ci-annexés.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012899/123.

(110011308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

---

#### **Euro Financial Control and Tax Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.951.

---

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030374/9.

(110037012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

#### **Eurobike International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 32A, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 95.930.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 31 décembre 2010*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à l'adresse suivante:

Rue Michel Thilges 32A L-9573 Wiltz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030375/12.

(110036834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**European Engineering & Environment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.855.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 15 février 2011 que:

1, l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constatera dissolution définitive de la société.

2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Copie Conforme à l'original

Etienne GILLET

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011030376/17.

(110037040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.654.

—  
AUSZUG

I. Eintritt von Gesellschaftern

i) Die ECE Fonds Vermögensverwaltungsgesellschaft m.b.H. & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 112.324, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin PANTA Verwaltungs G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 82727, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die ECE Fonds Vermögensgesellschaft m.b.H & Co. KG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 28.500.000 zu leisten. Die am 16. Dezember 2010 von der ECE Fonds Vermögensgesellschaft m.b.H & Co. KG abgegebene Verpflichtung zur Leistung einer Einlage in Höhe von EUR 50.000 ist in dem Betrag von EUR 28.500.000 enthalten. Ein Betrag in Höhe von EUR 285.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 28.215.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die ECE Fonds Vermögensverwaltungsgesellschaft m.b.H. & Co. KG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 28.500.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

ii) Der VPV Invest FCP-FIS, ein Luxemburger Investmentfonds in Form eines spezialisierten Investmentfonds (fonds d'investissement spécialisés), vertreten durch seine Verwaltungsgesellschaft VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.103, ist mit Wirkung zum 28. Dezember 2010 als Kommanditist in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich der VPV Invest FCP-FIS dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 100.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 100.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 99.900.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Der VPV Invest FCP-FIS hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 100.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

iii) Die Hannover Re Euro Real Estate Holdings GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz am Charles-de-Gaulle Platz 1, D-50679 Köln, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 60987, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die Hannover Re Euro Real Estate Holdings GmbH dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 10.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 100.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 9.900.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die Hannover Re Euro Real Estate Holdings GmbH hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 10.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

iv) Die HG Sach Altinvest GmbH & Co KG, eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz am Charles-de-Gaulle-Platz 1, D-50679 Köln, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRA 26960, vertreten durch deren geschäftsführende Komplementärin Gerling Beteiligungs-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz am Hohenzollertring 72, D-50672 Köln, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 33740, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die HG Sach Altinvest GmbH & Co KG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 12.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 120.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 11.880.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die HG Sach Altinvest GmbH & Co KG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 12.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

v) Die R+V Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Taunusstraße 1, D-65193 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 7629, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die R+V Lebensversicherung AG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 74.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 740.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 73.260.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die R+V Lebensversicherung AG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 74.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

vi) Die R+V Allgemeine Versicherung AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Taunusstraße 1, D-65193 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 2188, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die R+V Allgemeine Versicherung AG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 20.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 200.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 19.800.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die R+V Allgemeine Versicherung AG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 20.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

vii) Die R+V Pensionskasse AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Taunusstraße 1, D-65193 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 22028, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die R+V Pensionskasse AG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 6.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 60.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 5.940.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die R+V Pensionskasse AG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 6.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

viii) Die R+V Krankenversicherung AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Taunusstraße 1, D-65193 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 7094, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die R+V Krankenversicherung AG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 7.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 70.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 6.930.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die R+V Krankenversicherung AG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 7.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

ix) Die R+V Lebensversicherung a.G., eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Taunusstraße 1, D-65193 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 17601, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich R+V Lebensversicherung a.G. dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 3.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 30.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 2.970.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die R+V Lebensversicherung a.G. hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 3.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

x) Die KRAVAG-LOGISTIC Versicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz im Heidenkampsweg 100, D-20097 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 76536, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die KRAVAG-LOGISTIC Versicherungs-AG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 4.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 40.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 3.960.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die KRAVAG-LOGISTIC Versicherungs-AG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 4.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

xi) Die KRAVAG-ALLGEMEINE Versicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz im Heidenkampsweg 100, D-20097 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 64830, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die KRAVAG-ALLGEMEINE Versicherungs-AG dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 3.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 30.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 2.970.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die KRAVAG-ALLGEMEINE Versicherungs-AG hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 3.000.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

xii) Die R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A. Niederlassung Wiesbaden, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Taunusstraße 1, D-65193 Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 22011, eine Zweigniederlassung der R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A., eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 53899, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A. Niederlassung Wiesbaden dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 3.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 30.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 2.970.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A. Niederlassung Wiesbaden hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 28.500.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet.

## II. Stammkapital der Gesellschaft

Das Gesellschaftskapital beträgt somit EUR 1.805.010.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011011435/136.

(110012903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

### **Fontis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 mars 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 mars 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alvaro Carnevale de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Dietmar Schwenn, né le 3 juillet 1964 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement à D-20253 Hamburg, Bismarckstrasse, 98, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur-délégué avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Dietmar Schwenn, né le 3 juillet 1964 à Hamburg (Allemagne), demeurant à D-20253 Hamburg, Bismarckstrasse, 98 en qualité de Président du Conseil d'Administration et en qualité d'Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2011.

FONTIS S.A.

Référence de publication: 2011030380/20.

(110037166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Exfiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 27 janvier 2011 que:

L'assemblée accepte la démission de leurs postes d'administrateur de:

- Monsieur Arthur PHONG, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid,

- Madame Isabelle BRUCKER, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid,

L'assemblée constate que la société a un seul actionnaire et est une société anonyme unipersonnelle, elle fixe le nombre d'administrateurs à un.

Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- ROWLEY TRADING CORP, située et ayant son siège social à PA – MARBELLA, 53 Calle Este Urb, représentée par Monsieur Daniel PHONG, juriconsulte, demeurant à Luxembourg,

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011030378/22.

(110036944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Fontis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011030379/10.

(110037150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.200.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Me Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Lend Lease International PTY Limited", with registered office at Level 4, 30 The Bond, 30 Hickson Road, Millers Point, New South Wales 2000, Sydney, Australia, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Lend Lease Europe Real Estate Advisors S.A.", (hereafter referred as to the "Company"), with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under number 80.200, was incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary, residing

at Junglinster on the 21 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 682 of the 28<sup>th</sup> of August 2001.

Its articles of association have been amended several times and for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated August 27<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C number 173 of January 31 2002.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at EIGHTY THOUSAND EUROS (EUR 80,000.-) represented by EIGHT THOUSAND (8,000) shares of a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

3.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

In its capacity as liquidator of the Company the pre-named declares having thorough knowledge of the articles of incorporation and of the financial situation of the Company. With the approval of debtors, all debts have been taken over by the sole shareholder "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED".

7.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, appoints as auditor to the liquidation the company KPMG Audit S.à r.l. with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, and asks such company to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of December 10, 2010, "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to KPMG Audit S.à r.l., pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

9.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" prenamed, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

10.- Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

11.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

#### *Costs*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "Lend Lease International PTY Limited", ayant son siège social à Level 4, 30 The Bond, 30 Hickson Road, Millers Point, New South Wales 2000, Sydney, Australie, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Lend Lease Europe Real Estate Advisors SA", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.200, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du Me Jean Seckler, notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 682 du 28 août 2001. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 août 2001, non encore publié au Mémorial C numéro 173 du 31 janvier 2002.

2.- Le capital social de la Société est fixé à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 80.000,-) représenté par HUIT MILLE (8.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

3.-"LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.-"LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.-"LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.-"LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, la société prédésignée déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", seule actionnaire de la société.

7.-"LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.-"LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" prédésignée nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 10 décembre 2010, "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à KPMG Audit S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

11.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16750. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012198/134.

(110014739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

**Fender SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030383/9.

(110036746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Fenix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date 28 janvier 2011*

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.»

Bertrange, le 28 janvier 2011.

*Pour FENIX S.A.*

Référence de publication: 2011030384/16.

(110037249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Fenix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030385/9.

(110037250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Fininfra, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA Infrastructure Partners FCPR, a fonds commun de placement à risque, represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered under number 403 201 882 RCS Paris,

hereby represented by Ms Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2010.

The appearing is the sole shareholder of Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.745, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 May 2008, number

1120 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Edouard Delosch of 29 October 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 11 December 2010, number 2725.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred ninety-four thousand five hundred euro (EUR 194,500.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred eight thousand two hundred twenty-three euro (EUR 1,608,223.-) to one million eight hundred two thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 1,802,723.-).

2 To issue one hundred ninety-four thousand five hundred (194,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by AXA Infrastructure Partners FCPR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 (first paragraph) of the articles of incorporation, in order to reflect the increase of the issued capital of the Company.

5 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved, after waiving any preferential subscription right, to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-four thousand five hundred euro (EUR 194,500.-) so as to raise it from its present amount of one million six hundred eight thousand two hundred twenty-three euro (EUR 1,608,223.-) to one million eight hundred two thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 1,802,723.-).

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue one hundred ninety-four thousand five hundred (194,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Third resolution*

##### *Subscription - Payment*

Thereupon has appeared AXA Infrastructure Partners FCPR, prenamed, hereby represented by Ms Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the “Subscriber”).

The Subscriber declared to subscribe for one hundred ninety-four thousand five hundred (194,500) new shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one hundred ninety-four thousand five hundred euro (EUR 194,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred ninety-four thousand five hundred (194,500) new shares to the Subscriber.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million eight hundred two thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 1,802,723.-) divided into one million eight hundred two thousand seven hundred twenty-three (1,802,723) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which have been fully paid-in.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Est apparu:

AXA Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risque, représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société de droit français, ayant son siège social à 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et enregistrée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée aux fins des présentes par Mlle Jennifer Ferrand, employée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 21 décembre 2010.

Le comparant est l'associé unique de Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.745, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2008, numéro 1120 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 décembre 2010, numéro 2725.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 194.500,-) pour le porter de son montant actuel de un million six cent huit mille deux cent vingt-trois euros (EUR 1.608.223,-) à un million huit cent deux mille sept cent vingt-trois euros (EUR 1.802.723,-).

2 Emission de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (194.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par AXA Infrastructure Partners FCPR et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l'article 5 (premier alinéa) des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5 Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé, après avoir renoncé à tout droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 194.500,-) pour le porter de son montant actuel de un million six cent huit mille deux cent vingt-trois euros (EUR 1.608.223,-) à un million huit cent deux mille sept cent vingt-trois euros (EUR 1.802.723,-).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (194.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Paiement*

A ensuite comparu AXA Infrastructure Partners FCPR, précité, représentée aux fins des présentes par Mlle Jennifer Ferrand, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration précitée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (194.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (EUR 194.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents (194.500) actions nouvelles au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social. (alinéa premier).** Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent deux mille sept cent vingt-trois euros (EUR 1.802.723,-) divisé en million huit cent deux mille sept cent vingt-trois (1.802.723) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2044. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011452/136.

(110013676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Fenix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030386/9.

(110037251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Fikonmynta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.924.

---

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 2 mars 2011 que:

Fikon Settlement, avec son siège social au 404, East Bay Street, PO Box SS 5539, BS Nassau a transféré cent trente parts sociales (130) à Boxhorn Investments S.à r.l., RCS Luxembourg B142689, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011030387/16.

(110036843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

---

**Invest Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.865.

---

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

La séance est ouverte à 15.30 heures.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «INVEST SERVICES S.à r.l.» ayant son siège social à L-2633 Luxembourg, 2, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.865, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 1994, publié au Mémorial C, N° 230 du 11 juin 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2005, publié au Mémorial C, N° 1026 du 12 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence ci-annexée, qui sera signée, ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée au gérant;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur: Monsieur John Weber, établi professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

*Troisième résolution:*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Michèle Lutgen, Gérant
- Monsieur Marc De Meyst, Gérant

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48356. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2011014067/64.

(110016404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.